



**LETTRE MENSUELLE**  
**de la section syndicale CFE-CGC**  
**du Groupe Gfi Informatique**  
[www.fieci-cgc.org/cgcfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcfi)  
[cgcfi@free.fr](mailto:cgcfi@free.fr) / tél 06 83 09 41 92

La **CFE-CGC** innove :  
elle est présente sur



le réseau **social** du  
Groupe Gfi !

N° 173 - 27 Janvier 2014



**Le 3 février**  
**2014** ,  
la **CFE-CGC**  
osera ce  
qu'aucune  
autre  
Organisation  
Syndicale  
n'osera  
jamais :

suivez  
l'événement  
en direct sur  
le site  
national de la  
**CFE-CGC** :

[www.  
cfecgc.  
org](http://www.cfecgc.org)



## **Innovation : attention à l'effet « Canada Dry » !**

A tous les niveaux de l'Economie, il n'est plus question que d'Innovation. Le Groupe GFI n'est pas en reste : la Direction vient de lancer une opération nationale qui se conclura par la remise de trophées les 27 et 28 mars 2014, à ceux qui, parmi les Salariés, et selon les critères de sélection définis par les membres du « Comité Innovation », auront apporté les meilleures idées pour créer le plus de « valeur » pour l'Entreprise.

Quant à savoir si la « valeur » créée sera ensuite partagée et selon quelles modalités, entre les Salariés du Groupe GFI, le sujet n'est pas abordé : **ce serait pourtant une véritable Innovation à mettre au crédit d'une Direction innovante ! Comme le serait également la reconnaissance des nombreuses innovations (voire les miracles !) réalisées à chaque instant par les Salariés du Groupe** lorsqu'ils mènent à bien les tâches professionnelles qui leur sont confiées, en dépit d'un contexte difficile : délais intenable, conditions de travail mal adaptées, budget insuffisant, temps de trajets importants, outils trop compliqués ou mal adaptés, déficit de formation..

Il incombe à la **CFE-CGC** aussi, en tant qu'Organisation Syndicale, **d'inventer et d'ouvrir des pistes, bref d'innover**, pour que les droits et intérêts des Salariés soient toujours mieux défendus dans un Groupe aux contours en perpétuel mouvement : nos représentants s'attèlent sans relâche à cette tâche difficile et les Salariés qui nous rejoignent mesurent notre pugnacité et notre investissement à leur service ainsi que l'efficacité de nos conseils de terrain.

**La satisfaction des Salariés est notre plus beau « trophée » !**

La **CFE-CGC** prône également un **dialogue social de qualité**, car c'est la condition préalable à la **mise en place de dispositifs sociaux innovants, attendus par tous les Salariés** : ces dispositifs amorceront le cercle vertueux de la fameuse « création de valeur » attendue par tous ! **Mais, c'est là que le bât blesse, car la Direction se satisfait d'une « Innovation Canada Dry »** alors que la **CFE-CGC vise des innovations bien réelles**: politique salariale ne laissant aucun Salarié dans le fossé, remise à plat des modes de calculs de la rémunération variable, mesures concrètes de prévention des Risques Psychosociaux, Intéressement de Groupe, GPEC construite en concertation voire sur un mode « collaboratif », Compte-Epargne-Temps, etc....

**Et si la Direction participait, elle aussi, aux trophées internes de l'Innovation ?**

## La Direction ne vous dit pas tout : la CFE-CGC vous en dit beaucoup plus !

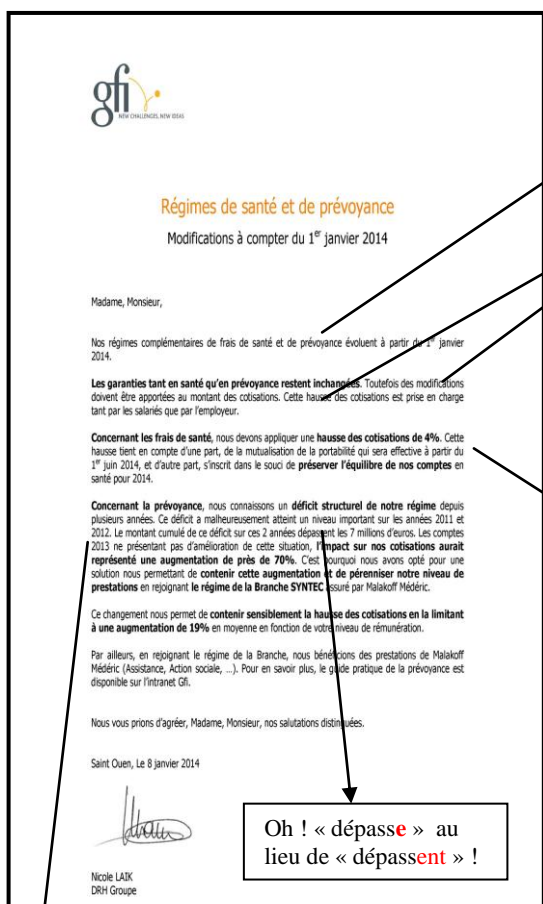
Fidèle à son esprit cachotier, la Direction n'aura pas daigné transmettre en amont aux **membres de la commission Prévoyance/Santé qui défendent les intérêts des Salariés sur ce sujet crucial** son projet de note d'information que 7000 d'entre eux auront découvert en ouvrant leur 1<sup>ère</sup> enveloppe de paie de 2014 !

**La CFE-CGC a refusé de signer l'avenant à l'accord d'entreprise (UES) entérinant au 1<sup>er</sup> janvier 2014 des augmentations très importantes des cotisations Prévoyance (décès, incapacité temporaire de travail et invalidité) : +19% sur la part de salaire en TA (jusqu'à 3129€ mensuels) et ...+41% sur la part de salaire en TB (au-delà de 3129€ mensuel), mais aussi une nouvelle augmentation de + 4% de la mutuelle (TA et TB).**

**La CFE-CGC n'a pas oublié que les salariés de l'UES et de quelques filiales ont déjà supporté des augmentations très importantes de la cotisation mutuelle en janvier 2013 : +1,9% en TA mais +28% en TB ainsi que +24% pour la sur-cotisation conjoint en TA et + 63% en TB !**

**Décidément, la Direction plume méthodiquement les Salariés, particulièrement ceux qui ont une part de salaire en TB : un trait remarquable de la politique RH du Groupe GFI ?**

Les représentants de la CFE-CGC se sont néanmoins procurés avant l'heure la note de la Direction et vous apportent quelques informations complémentaires :



La lecture comparée dans l'Intranet des garanties Prévoyance en vigueur jusqu'en 2013 avec celles valables à partir de 2014 laisse dubitatif : bienheureux celui qui s'y retrouvera !  
**Garanties inchangées ? à voir...**

« Modifications » des cotisations = hausses des cotisations ! La Direction reste pudique et ne communique pas les taux d'augmentation . La CFE-CGC quant à elle, vient de vous les donner (cf supra)

**Il fallait oser « remettre le couvert » un an après les hausses 2013 des cotisations Mutuelle (cf. supra) qui ont pourtant permis de restaurer l'équilibre voire de rendre le régime bénéficiaire en 2013 ! La Direction conseillée (encouragée ?) par son nouveau courtier-conseil ADDING ose tout et préfère payer et faire payer les Salariés, encore plus et par avance ! La nouvelle loi de mutualisation par les Salariés actifs, des coûts de portabilité de la Mutuelle, au profit des Salariés licenciés, a bon dos: elle ne s'applique qu'en juin 2014 et aucune étude chiffrée n'a été réalisée pour justifier voire réduire l'augmentation annoncée car la Direction s'est opposée à une approche rationnelle des coûts réels. Le niveau d'augmentation a été décidé en « aveugle » ! Les Salariés payeurs apprécieront la méthode ! L'assureur GENERALI, quant à lui sera content , très, très content de cette manne supplémentaire!**

Oh ! « dépasse » au lieu de « dépassent » !

**Le déficit du régime de prévoyance était de 2M€ en cumulé entre 2006 et 2010 (5 ans). Il est évalué à 7 M€ pour les seules années 2011 et 2012. La situation s'est dégradée très fortement en très peu de temps . Pourquoi ?**

En 2010, en dépit d'un appel de la CFE-CGC à la prudence (les changements d'assureurs pour la Prévoyance sont généralement coûteux en raison de la problématique de transfert des provisions d'un assureur à un autre), **la nouvelle DRH a privilégié dès 2011 un changement d'assureur accompagné d'un dumping sur les tarifs, plutôt qu'un maintien de l'assureur tenant avec une hausse très modérée des cotisations . Bilan : 3 ans après , l'addition est salée, très salée .**

De surcroît, la politique de croissance externe du Groupe GFI où toujours plus de sociétés aux modes de gestion hétérogènes sont intégrées dans le Groupe, est de nature à réserver de lourdes surprises sur le plan de la Prévoyance !

Et quand, là-dessus, **le nouveau courtier-conseil ADDING imposé par le nouveau Directeur des affaires sociales arrivé en 2011 privilégie de nouveau un changement d'assureur (MALAKOFF-MEDERIC) avec une mutualisation partielle dans le régime de prévoyance de la Branche SYNTEC, selon un montage compliqué qui n'offre plus aucune visibilité quant au résultat (déficit ? bénéfice ?) réel du régime GFI, mutualisation Branche oblige , et des augmentations de taux très conséquentes (cf.supra) , on finit par s'interroger : y a-t-il un véritable pilote dans l'avion de la Prévoyance GFI ?** Tous les efforts ont-ils vraiment été tentés auprès de l'assureur sortant (GENERALI) pour le faire revenir à des hausses de taux plus raisonnables face à son exigence initiale d'un +70% sur 2 ans ? **Le doute est permis !**

**GFI aura usé 4 assureurs et 2 courtiers en 3 ans : dans un domaine où la stabilité est gage de pérennité , la situation est loin d'être rassurante pour l'avenir !**



**Bientôt les élections à Gfi IP, Gfi Informatique, Gfi Progiciels, Gfi Infogen, Gfi Cognitis, Adeliior France, et Gfi Chronotime**

Près de 7000 Salariés vont devoir élire en 2014, leurs Délégués de personnel et leurs représentants dans les CE . Depuis le précédent scrutin de 2011 voire 2010 pour certaines filiales, près de 50% de l'effectif du Groupe GFI en France a été renouvelé en raison notamment du turnover important et des acquisitions externes.

**Près de 50% des Salariés participeront donc à leurs premières élections en tant qu'électeurs parmi lesquels de nombreux et nouveaux candidats CFE-CGC !**

Les enjeux sont de taille car les résultats du 1<sup>er</sup> tour établiront la mesure de représentativité de chacun des 6 Syndicats présents dans le Groupe GFI parmi lesquels **la CFE-CGC qui détient aujourd'hui une audience de 15%**.

La Direction a posé sur la table des négociations UES(Gfi Informatique+Gfi Progiciels+Gfi IP), l'examen des points suivants :

- le regroupements de certains CE de GFI Informatique : SUD-OUEST avec OUEST, NORD avec EST, RHÔNE-ALPES avec MEDITERRANEE ,
- une répartition de l'effectif dans des Collèges uniques au lieu de Collèges TAM/Collèges Cadres,
- une durée de mandat de 4 ans au lieu de 3 ans,
- un élargissement des élections UES à Gfi-Cognitis.

Pour la **CFE-CGC** tous ces sujets méritent une réflexion approfondie car ils peuvent être lourds de conséquences diverses pas toujours favorables aux Salariés!

Quant à l'élargissement du périmètre des élections UES, ne devrait-il pas inclure également Gfi Chronotime, Gfi Infogen et Adeliior France, en sus du seul Gfi Cognitis ?

Le temps réservé à la négociation du protocole préélectoral qui a débuté le 14 janvier, et qui va se télescoper avec les NAO (négociations sur les salaires) risque d'être insuffisant et pourrait conduire à procéder aux élections, non pas avant l'été, mais à la rentrée de septembre 2014.

**Pour la CFE-CGC, précipitation n'est pas raison !**

**Elle encourage la Direction à examiner cette proposition et à se saisir de l'occasion qui se présente pour jeter les bases d'un dialogue social de qualité dans un climat apaisé !**

**La CFE-CGC est à votre disposition**

Vous vous sentez perdu dans l'organisation complexe du Groupe GFI ? Atteint du syndrome « *lost in the matrice* » ? Vous avancez en âge ? Vous êtes en inter-contrat ? Votre manager refuse de vous former ? Vous rencontrez des difficultés dans l'exercice de vos activités professionnelles ? Vous vous posez des questions ? **Vous êtes peut-être en danger, mais vous ne le savez pas ...**

Ayez le bon réflexe : **rencontrez vos délégués syndicaux, représentant de la section syndicale, représentants syndicaux aux CE et élus CFE-CGC !** Avec leur soutien et leurs conseils, vous mettrez en place des solutions pour défendre vos droits et vos intérêts !

**Alina TORTOCHAUT (Délégué Syndical Central) : ☎:06 83 09 41 92 / 📠: 01 41 27 09 55**

<b>Olivier YERLE</b> (Gfi Progiciels) ☎ : 06 70 76 38 06 /	<b>François LECLUSE</b> (Gfi Info. Rhône-Alpes) ☎ : 07 80 02 68 59	<b>Bruno DAVID</b> (Gfi IP) ☎ : 06 60 99 28 16
<b>Benoît WENK</b> (Gfi Info. EST) ☎ : 06 61 13 11 93	<b>Alain GUILLOU</b> (Gfi Info. Sud-Ouest) ☎ : 06 84 95 36 59	<b>Pierre ROI</b> (Gfi IP) ☎ : 06 81 26 07 63
<b>Patrick Le BRUN</b> (Gfi-Info. IDF) ☎ : 06 83 09 41 92	<b>Charles MAUPU</b> (Gfi Infogen System) ☎ : 06 83 09 41 92	
<b>Martine Verneuil</b> (Gfi Consulting) ☎ : 06 83 09 41 92	<b>Michaela ALEXANDRESCU</b> (ADELIOR France) ☎ : 06 89 64 39 93	
<b>Houyem ALI</b> (Gfi-Addstones) ☎ : 06 83 09 41 92	<b>Olivier MAULMY</b> (Gfi-BUS) ☎ : 06 22 61 10 58	



**La CFE-CGC avait déposé un amendement pour rétablir l'exonération fiscale de la participation Employeur dans le financement de la Mutuelle Entreprise, mais le gouvernement lui a opposé une fin de non-recevoir et le Conseil Constitutionnel a (hélas) validé la disposition le 30 décembre 2013 !**

**Le plumage des Salariés se poursuit, qu'on en juge :**



**Les salariés plus imposés avec la fiscalisation des mutuelles d'entreprise**

Une disposition de la loi de finances pour 2014 passée quasiment inaperçue risque de coûter cher aux salariés qui sont affiliés à un régime complémentaire obligatoire de protection sociale au sein de leur entreprise. Soit environ 10,5 millions de salariés sur les 13,2 millions qui bénéficient d'une « mutuelle » d'entreprise.

**LES COTISATIONS RÉINTÉGRÉES AU SALAIRE IMPOSABLE**

Autrement dit, ces cotisations doivent être réintégrées au salaire imposable pour être soumises à l'impôt dans les mêmes conditions que le salaire proprement dit, soit après l'abattement de 10 % pour frais ou la déduction des frais réels.

Dans le cas d'un salarié pour lequel la contribution de l'employeur est de 100 euros par mois, soit 1 200 euros par an, le supplément d'impôt sera de l'ordre de 150 euros s'il est imposé dans la tranche marginale à 14 % et de 325 euros s'il est imposé dans la tranche à 30 %.

**Le bug concerne deux salariés sur trois...**

Ne vous fiez pas à votre fiche de paie de décembre. Le cumul du salaire net annuel imposable qui figure sur votre feuille n'en tient pas compte. Les entreprises n'ayant matériellement pas eu le temps de mettre leur logiciel de paie à jour, devront informer leurs salariés sur le montant de leur revenu imposable, en tenant compte de cette nouvelle mesure.

**L'erreur commise n'est pas en votre faveur. Plus précisément ceux qui bénéficient d'une mutuelle d'entreprise obligatoire.**

L'Etat prévoit que les mutuelles soient davantage imposées depuis le 30 décembre. Et ce sont les salariés qui vont payer cette mesure.

**Concrètement, la part patronale qui finance la mutuelle va être transférée dans le revenu net imposable des salariés.**

La CFE-CGC a contesté fortement cette nouvelle disposition de la loi de Finance 2014, au travers d'un amendement, à savoir :

«que la généralisation de la complémentaire santé, mise en place par la loi n°2013-504 du 14 juin 2013, s'accompagne d'une suppression de l'exonération fiscale de la participation employeur. Sous couvert de faire des économies, le gouvernement choisit une nouvelle fois de mettre à contribution les salariés. Cette mesure, si elle est votée, pèsera fortement sur le pouvoir d'achat des salariés».

**Amendement qui a reçu une fin de non-recevoir.**

**Le Conseil Constitutionnel a validé la mesure le 30 décembre 2013.**

Confédération française de l'encadrement CGC - 59 rue du Rocher - 75008 Paris  
[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)